



**Bruxelles, le 4 mars 2022
(OR. fr)**

6763/22

**AGRI 70
CODEX 6**

NOTE POINT "I"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)
Objet:	Participation de tiers à la vidéoconférence informelle des membres du groupe "Questions alimentaires et agricoles internationales (Codex Alimentarius - CAC)" du 15 mars 2022 - Approbation

1. Les conclusions que le Conseil a adoptées le 21 février 2022 pour définir les priorités de l'UE pour le Codex Alimentarius ¹ (document 6298/22) soulignent l'importance d'un dialogue continu avec tous les membres de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) et encouragent à cet effet les États membres et la Commission européenne à poursuivre et, le cas échéant, à renforcer leurs actions de sensibilisation.
2. Dans ce contexte, la présidence considère qu'il est important de consolider la collaboration avec les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) afin de faciliter l'alignement de leurs positions sur celles de l'UE au sein de la CAC et de ses comités techniques. La présidence estime également essentiel d'entretenir un dialogue régulier avec le Secrétaire du Codex Alimentarius et avec les membres du Bureau de la CAC (le président et les trois vice-présidents de la CAC élus lors de la 44^e session de la CAC en novembre 2021).

¹ Programme mixte de la FAO et de l'OMS sur les normes alimentaires destiné à protéger la santé des consommateurs et à encourager des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

3. À cet effet, la présidence souhaite faciliter, lors de la vidéoconférence informelle des membres du groupe "Questions alimentaires et agricoles internationales (Codex Alimentarius - CAC)" prévue le 15 mars 2022 (voir [CM 1801/22](#)), un échange de vues avec les intervenants tiers suivants:
- des représentants des trois pays membres de l'AELE qui sont membres du Codex Alimentarius (l'Islande, la Norvège et la Suisse) pour le [point 5](#) (*Échange de vues sur les sujets d'actualité du Codex Alimentarius*), le [point 6](#) (*Échange de vues avec le Secrétaire du Codex Alimentarius*) et le [point 7](#) (*Présentation des conclusions du Conseil "L'engagement de l'UE en faveur d'un Codex Alimentarius ambitieux, adapté aux défis d'aujourd'hui et de demain" aux membres du Bureau du Codex Alimentarius et au Secrétaire du Codex Alimentarius*) de l'ordre du jour ;
 - le Secrétaire du Codex Alimentarius (M. Tom Heilandt, ressortissant allemand) pour le [point 6](#) (*Échange de vues avec le Secrétaire du Codex Alimentarius*) et le [point 7](#) (*Présentation des conclusions du Conseil "L'engagement de l'UE en faveur d'un Codex Alimentarius ambitieux, adapté aux défis d'aujourd'hui et de demain" aux membres du Bureau du Codex Alimentarius et au Secrétaire du Codex Alimentarius*) de l'ordre du jour;
 - le président de la CAC (M. Steve Wearne, ressortissant du Royaume Uni) et les trois vice-présidents de la CAC (M. Raj Rajasekar, ressortissant de la Nouvelle-Zélande, M. Allan Azegale, ressortissant du Kenya, et M. Diego Varela, ressortissant du Chili) pour le [point 7](#) (*Présentation des conclusions du Conseil "L'engagement de l'UE en faveur d'un Codex Alimentarius ambitieux, adapté aux défis d'aujourd'hui et de demain" aux membres du Bureau du Codex Alimentarius et au Secrétaire du Codex Alimentarius*) de l'ordre du jour.
4. La présidence considère que l'invitation de ces tiers est dans l'intérêt du Conseil et conforme au cadre applicable à la présence occasionnelle de tiers aux réunions du Conseil ou de ses instances préparatoires, énoncé dans les commentaires sur le Règlement intérieur du Conseil.

5. À la lumière de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à approuver la participation des tiers susmentionnés à la vidéoconférence informelle des membres du groupe "Questions alimentaires et agricoles internationales (Codex Alimentarius – CAC) " du 15 mars 2022.
-